

INTERVENTION DE MICHAËL QUERNEZ
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
CHARGE DE L'INSERTION ET DE L'ECONOMIE

Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2015
Objectif III « Agir pour un développement
au service des hommes et des territoires »
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président, Chers collègues, mesdames et messieurs,

Permettez-moi de présenter de manière globale les rapports 22, 23, 24 et 25 et de laisser le soin à nos collègues Marie Gueye et Maryvonne Blondin de nous présenter le rapport 26 consacré à l'insertion sociale et professionnelle et 27 à l'internationalisation.

Au travers de ce budget 2015, finalement une question nous est posée.

Comment soutenir par notre action le développement de notre département ?

Dans un contexte de crise économique et sociale, de redéfinition des politiques d'accompagnement de l'Europe et de l'Etat, de réforme institutionnelle et territoriale.

Dans un contexte de crise économique et sociale tout d'abord :

- Notre département résiste (-0,1% en décembre). Mais il n'échappe pas aux dures réalités du chômage puisque 42640 finistériens sont demandeurs d'emplois de catégorie A soit 8,9% de la population active près de 18000 finistériens sont au RSA.

Dans un contexte de redéfinition des politiques d'accompagnement de l'Europe et de l'Etat :

- En Bretagne le Contrat de plan Etat-Région pour 2015-2020 va conforter la mobilisation collective initiée par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, dont le protocole de mise en œuvre a été signé le 18 décembre dernier à Brest par le Premier Ministre et le Président du Conseil régional de Bretagne. Des crédits du CPER qui s'additionneront aux fonds européens et ceux des autres collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles...).

Dans un contexte de réforme institutionnelle et territoriale en cours :

- Avec la redéfinition des compétences des collectivités et la réaffirmation du rôle premier des Départements : la collectivité des solidarités envers les plus fragiles d'entre-nous et les territoires de proximité ; et celui des Régions, dont le rôle moteur en matière économique est en particulier confirmé.

Et bien en mobilisant massivement les leviers d'action publique dont nous disposons.

Ce budget 2015 y contribue car avec les financements des autres partenaires cités il y a quelques instants il s'attaque de front aux défis auxquels notre département est finalement confronté.

Ces défis nous les connaissons. J'en identifierai quatre dans ce propos au travers de la présentation de ces rapports.

- L'accessibilité du Finistère et sa connexion aux grands réseaux nationaux et internationaux ;
- La mutation de nos grandes filières traditionnelles que sont la pêche, l'agriculture et l'agroalimentaire ;
- Le développement de nos grands atouts de notoriété : le tourisme et le nautisme ;
- La mobilisation du potentiel économique lié à l'innovation, la recherche et les technologies.

Je débiterai par la question de l'accessibilité et des mobilités (Rapport 22). Première priorité du CPER puisque plus de la moitié de ces crédits y sont consacrés.

Cela concerne le rail, la route, le maritime, l'aéroportuaire et le numérique. (Ce dernier faisant d'ailleurs l'objet d'un traitement spécifique et particulier du CPER).

Car mettre la pointe bretonne à près de trois heures de Paris puis à 3h est une priorité absolue d'aménagement du territoire et de développement économique et touristique. Près de 8 millions d'euros sont inscrits au BP2015 pour soutenir les aménagements ferroviaires de Bretagne à Grande Vitesse.

Notre participation active et conjointe avec les agglomérations de notre département à l'enquête publique concernant le projet de liaisons nouvelles Bretagne Pays de la Loire atteste de notre détermination.

Pour ce faire il nous faut :

Traiter les nœuds ferroviaires, notamment celui de la gare de Rennes pour permettre la diffusion de la grande vitesse sur tout le territoire breton et en Finistère aussi.

Aménager les pôles multimodaux d'échange. Ceux de Brest, Quimper et Morlaix sont concernés.

Cela a été rappelé il y a quelques minutes par Chantal Simon Guillou suite à une question d'Antoine Corolleur.

Améliorer le réseau existant et les dessertes secondaires. La ligne Brest-Quimper mérite toute notre attention.

Le désenclavement routier de la Bretagne centrale en terminant enfin l'aménagement de la RN 164 est également un incontournable. Il en va du développement du centre-Bretagne, lieu d'implantation de nombreuses industries agroalimentaires notamment.

Les travaux auxquels nous participons à hauteur de 2 M€ pour une opération de 60 millions devraient débuter en 2017 et durer quatre ans.

Avec la Région, nous continuerons aussi d'améliorer les conditions d'accessibilité de nos territoires en agissant sur le réseau routier national (8 échangeurs en Finistère sont concernés).

Cela passe également par la qualité des déplacements au sein même de notre territoire. La qualité des infrastructures portuaires. (Rapport 23).

Et pour ce qui nous concerne, la continuité territoriale et la desserte des îles ; 5,6 millions d'euros y sont consacrés.

L'étude d'amélioration des conditions d'embarquement dans les ports du Conquet, Molène et Ouessant sera suivie d'investissements très importants. 15 millions d'euros sont inscrits à notre Plan Pluriannuel d'Investissement. C'est ce qui a conduit notre collègue Jean-Yves Cozan en début de séance à nous annoncer qu'il voterait ce budget. Je m'en félicite.

Sur ce point, il n'est pas compréhensible que le CPER ne prenne toujours pas en compte l'enjeu des aménagements portuaires des îles alors qu'un volet territorial du CPER est consacré aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral.

Cela passe enfin par le développement de l'aménagement numérique du territoire et d'un accès Haut Débit. Notre collègue François Marc vient d'intervenir à ce sujet.

J'en viens au soutien aux filières économiques en mutation. Il s'agit notamment de la pêche et de l'agriculture. (Rapport 24).

L'agriculture et l'agroalimentaire tout d'abord.

Pourquoi ? Parce que si notre modèle de développement, notre organisation territoriale équilibrée et notre cohésion sociale sont aujourd'hui fragilisées, c'est bien parce que le socle de notre économie, l'agriculture et l'agroalimentaire, connaissent des mutations profondes, aux répercussions sociales majeures pour les salariés et leurs familles.

En 2015 l'agriculture connaîtra d'ailleurs de nouvelles mutations à la fois structurelles et réglementaires que ce soit au niveau européen, national et régional.

Dans ce contexte, et dans l'attente de l'entrée en vigueur du Plan de Développement Rural Breton, nos priorités demeurent plus que jamais d'actualité en privilégiant :

- Une agriculture performante économiquement et respectueuse de l'environnement (les mesures de simplification administrative en cours doivent concourir à ces deux objectifs).
- Le renouvellement des actifs,
- Le maintien des exploitations,
- L'incitation aux évolutions des pratiques,
- L'aide à la recherche appliquée,
- Le soutien aux organismes d'appui et aux agriculteurs en difficulté.

Mais aussi la modernisation des bâtiments agricoles, la méthanisation, le financement des investissements productifs dans les IAA.

3,4 M€ seront consacrés à ces actions en faveur de la profession, des agriculteurs, des exploitations et des organismes agricoles.

Je disais il y a quelques instants dans l'attente du PDRB.

Nous sommes en effet attentifs aux avancées de l'élaboration du Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, composante majeur du Pacte d'avenir, volet agricole et agro-alimentaire du CPER, et déclinaison régionale du Contrat national de filière alimentaire signé en juin 2013 et installé en février 2014 en Bretagne.

C'est pourquoi nous vous proposons au cours de cette séance un rapport qui nous permet de soutenir les agricultures tout en mettant en suspend un certain nombre de dispositifs dans l'attente de ce cadre stratégique et réglementaire stabilisé.

Tous crédits confondus et conscients qu'il s'agit bien d'un socle de notre économie productive, c'est plus d'un milliard d'euros de fonds publics qui seront mobilisés pour la période 2015-2020.

Le rapport 25 est lui consacré à notre convention 2015-2017 avec le Groupe Chambre d'agriculture. Il acte le maintien de notre soutien financier à la Chambre, à la Maison de l'élevage et la Fédération des Comités de développement.

Mais constatons ensemble que si les soutiens publics sont nécessaires et ils sont massifs, il devient vital que les acteurs en présence se structurent et bâtissent de véritables filières structurées et solidaires. Et que les maillons de ces dernières se donnent pour priorité première de rémunérer enfin à sa juste valeur le travail des producteurs et éleveurs.

Il en va de la survie de nos agricultures. La grande distribution et certaines industries agro-alimentaires en tournant le dos à cette impérieuse nécessité sont en train de tuer un pan de notre économie et de sacrifier des hommes, des femmes, des territoires, sur l'autel de la rentabilité financière de court terme. Cette attitude est dramatique et suicidaire.

Comment accepter que le kg de porc payé à peine plus d'un euro à un éleveur se retrouve sur les étals des hypermarchés à plus d'un euro les deux côtes de porcs. Ce n'est plus supportable. Triste réalité rappelée il y a quelques jours par notre collègue Jacques Gouérou lors de notre rencontre avec la FDCUMA.

La seule levée de l'embargo russe ne solutionnera pas cela. Ni l'instauration d'un SMIC en Allemagne et la fin progressive des distorsions sociales et environnementales en Europe.

Il y a bien un problème franco-français au cœur de cette filière qui s'est traduit par la fermeture au cœur de notre Finistère d'un abattoir performant et la destruction de centaines d'emplois.

Cette recherche d'adaptation et de pérennisation des activités agricoles se retrouvera également dans notre politique foncière. Notre collègue Claude Guiavarc'h l'a évoqué il y a quelques instants au travers de l'examen du rapport 21.

Quant aux questions de sécurité sanitaire en agriculture et agroalimentaire, elles sont appréhendées ici au travers du plan d'action 275 consacré au financement de notre laboratoire départemental Labocéa.

La pêche. (Rapport 24).

Dans un contexte de réforme européenne, les acteurs de la filière doivent bâtir eux aussi un nouveau modèle de développement économique.

Tout le monde en est aujourd'hui conscient.

Face aux tonnages en baisse, au non renouvellement de la flotte, aux difficultés de recrutement, des décisions majeures doivent être prises.

Notre Collectivité, propriétaire des principaux ports de pêche de ce département doit dans ce contexte prendre toutes ses responsabilités.

L'étude stratégique des ports doit nous aider à faire les bons choix.

Elle vise en effet à bien prendre en compte les potentialités de développement des différentes filières : pêche, construction et réparation navale, sécurité maritime, commerce,

plaisance, et à poser le cadre contractuel juridique et financier à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un nouveau développement portuaire et des filières concernées.

Bien entendu, cette année, nous poursuivrons nos aides à l'investissement des entreprises de pêches, à la modernisation de la flotte. 0,7 millions d'euros sont inscrits dans l'attente du cadre du FEAMP.

Et nous accompagnerons les travaux portuaires engagés par nos concessionnaires. 4 millions d'euros sont inscrits. (Rapport 22).

Ceux liés à la pêche, comme à Audierne-Esquibien et Douarnenez, ceux de l'île de Sein et de Batz, mais aussi ceux qui permettent le développement d'autres filières et qui sont réalisés par le Conseil général. (3,9 millions d'euros).

Ainsi, nous intervenons à hauteur de 16M€ pour le développement du port de Brest et de sa plateforme consacrée aux Energies Marines Renouvelables.

Quant à Concarneau, le projet de modernisation et de renouvellement des engins de réparation et de construction navale bénéficiera d'une forte attention du Conseil général à hauteur de 4,3M€.

En plus de ces engagements pour la pêche et l'agriculture, nous serons mobilisés en 2015 autour de deux grands autres piliers économiques finistériens que sont le tourisme et le nautisme. (Rapport 24).

Notre Collègue Nathalie Conan nous a présenté les engagements du 5^{ème} livre bleu 2015-2020. 3,1 millions d'euros sont consacrés à cette filière.

Avec le schéma départemental du tourisme, ils dressent les perspectives pour chaque filière. (4,5 millions d'euros).

Elles ont été élaborées avec les professionnels et les associations. Elles constituent des axes importants de développement économique et de création d'emplois.

Le schéma directeur départemental de signalisation directionnelle et touristique présenté tout à l'heure par Nathalie Conan porte aussi cette ambition. (1,5 millions d'euros. 2015-2017).

Enfin, pour bâtir l'avenir nous devons poursuivre notre soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à l'innovation. (Rapport 24). J'en dirais quelques mots en l'absence de Notre collègue Rebecca Fagot-Oukkache.

C'est un enjeu décisif pour l'avenir de notre territoire et sa place dans l'équilibre régional. Dit autrement il n'y a pas que Rennes et Nantes en ce domaine, comme dans bien d'autres d'ailleurs...

L'excellence de nos grands pôles de recherche dans l'agroalimentaire, la technologie marine ou les biotechnologies, et leur reconnaissance au niveau national et parfois mondial, nous incitent en effet à amplifier notre soutien. L'arrivée d'Ifremer, la constitution d'un Campus mondial de la mer sont des signes résolument positifs.

Cela passe notamment par un soutien aux opérations immobilières.

L'UBO a fait un travail de hiérarchisation des projets qui pourraient être éligibles aux fonds du CPER notamment. Ils doivent être soutenus à leur juste mesure. Ces fonds doivent concourir directement au développement des formations dispensées et à l'amélioration de la vie étudiante sur nos campus.

Pour ce qui concerne la recherche, il s'agit de soutenir une recherche de rang mondial, et répartie dans nos territoires. Brest, Roscoff, Concarneau, Fouesnant et Sizun ont des sites de recherche et doivent être soutenus tant ils contribuent à conforter voire renforcer l'excellence évoquée précédemment.

Quant aux plateformes technologiques et structures de l'innovation, elles doivent contribuer au développement économique par un transfert renforcé de leurs innovations.

Les Universités et centres de recherche et d'innovation de notre département doivent ainsi être soutenus parce qu'ils contribuent aussi au nécessaire équilibre et maillage du territoire régional. (Brest-Quimper-Morlaix-Roscoff).

C'est fort de ces objectifs qu'il est prévu au travers de notre budget 2015 et notre PPI de maintenir notre contribution aux volets enseignement supérieur, recherche et innovation dans le CPER 2015-2020 à un niveau équivalent au contrat de projets précédent.

Au BP 2015, il est inscrit 3,7 millions pour l'enseignement supérieur et la recherche et près de 1,7 millions pour l'innovation.

Mesdames messieurs, chers collègues

C'est pour répondre à ces différents enjeux d'accessibilité, de mutation économique et d'innovation que nous mobilisons le budget du Conseil général en maintenant globalement nos crédits de fonctionnement et en maintenant notre budget en faveur de l'investissement.

Il s'agit pour le Conseil général d'accompagner les mutations, mais aussi la dynamique économique finistérienne et les volontés d'innovation et de développement. Il s'agit surtout de réaffirmer nos solidarités avec les territoires et ceux qui y vivent. Nos contrats de territoire ont vus le savez cet objectif. De nombreux projets à finalité économique sont ainsi soutenus par le biais de ces derniers.

C'est ainsi que nos aides directes aux intercommunalités à finalité économique sont reconduites. (Rapport 23).

Nous avons été très attentifs au nouveau zonage AFR qui a permis de réintégrer notamment à notre demande des communes et territoires fragilisés ou menacés.

C'est pour ce faire que nous poursuivons notre soutien aux partenaires qui aident aux créations et transmissions d'entreprises et nos soutiens directs aux porteurs de projets.

Quant aux territoires fragilisés par les récentes restructurations industrielles, ils doivent être accompagnés dans des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale, dans leur soutien à l'émergence de réseaux économiques de territoire, dans leur soutien au développement de l'économie sociale et solidaire qui porte des innovations ancrées au cœur des territoires concernés.

Les territoires fortement impactés par ces mutations doivent aussi recevoir un soutien appuyé de nos territoires d'action sociale et des acteurs de l'insertion par l'activité économique, pour que les freins à l'employabilité soient levés.

Je pense bien sûr à la formation mais aussi à la mobilité et au logement.

Les démarches de sécurisation des parcours professionnels ne peuvent plus être ignorées et les formations professionnelles tout au long de la vie ne rester qu'un vain concept.

Car si des mesures d'urgence au bénéfice des salariées touchés par les restructurations ont permis d'atténuer l'impact des suppressions d'emplois, trop de Plan de Sauvegarde de l'Emploi ne finissent en effet que l'exclusion durable de ceux qui ont vu leur travail détruits par les restructurations industrielles. Nous le savons, la grande majorité des salariées de Gad n'a pas malheureusement retrouvée le chemin du travail. Même si le taux de 48% de solution dite durable et identifiée est annoncé.

Gageons que la Conférence sociale issue du Pacte d'avenir et installée le 10 décembre dernier permette enfin de placer le dialogue social au cœur du développement économique de notre région et crée les conditions d'une confiance retrouvée en permettant d'anticiper les difficultés et non de subir les crises de plein fouet.

Je laisserai le soin à Marie Gueye de nous dire ce que le budget 2015 (près de 100 millions d'euros) en soutien à l'insertion sociale et professionnelle prévoit dans un contexte où malheureusement la crise économique et sociale a encore pour conséquence une augmentation conséquente des bénéficiaires du RSA.

J'évoquais en début de propos la redéfinition en cours des politiques d'accompagnement de l'Europe et de l'Etat, matérialisé par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, dont le protocole de mise en œuvre a été signé le 18 décembre dernier à Brest par le Premier Ministre et le Président du Conseil régional de Bretagne.

Ceci vous l'aurez donc compris n'est pas sans incidence sur la manière dont nous avons construit notre projet de budget pour 2015.

Les enveloppes du CPER ont donné lieu à de nombreuses comparaisons entre générations de CPER. Je n'y reviens pas. Pour notre part nous maintenons nos crédits d'intervention.

Quant aux fonds européens, leur gestion est désormais de la compétence première des Régions.

Force est de constater que les crédits européens au bénéfice de la Bretagne ont été conséquemment réévalués et qu'ils doivent nous permettre d'accompagner efficacement les projets qui vont émerger en Finistère.

Ainsi avec les fonds Feder, Feader, Feamp, Fse, c'est près de 800 millions d'euros contre 550 pour la période précédente que nous allons pouvoir mobiliser en Bretagne pour irriguer les projets portés par les acteurs économiques.

Notre capacité d'inversement, nos excellentes collaborations avec le monde économique et les chambres consulaires, le travail au quotidien avec le monde associatif et la force de notre coopération avec les territoires, sont autant de raisons de maintenir la plupart de nos actions, nos investissements et notre détermination et de croire avec enthousiasme en l'avenir.

Quand Doux annonce la création de 200 emplois, quand l'intérim frémi, quand Bolloré poursuit ses investissements, on se dit que nous avons ici des capacités de rebond. Quand les banquiers nous disent que les conditions de la reprise sont réunies et que seule la confiance en l'avenir fait encore défaut.

Mesdames et messieurs,

L'emploi est et demeure notre priorité. Soyez assurés que toute l'action du Conseil général est bien tendue vers cet objectif de retrouver un développement économique et social continu, source de cohésion sociale et d'avenir, et de bien vivre ensemble en Finistère.

Je vous remercie de votre écoute et attention.